

## COMPTE RENDU D'AFFICHAGE

### CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2016

Direction de la Citoyenneté, du suivi juridique  
et des marchés publics

Dossier suivi par Mme Dominique HAUDIQUET  
Responsable du service du conseil municipal  
☎ 02 47 88 11 02 – Fax : 02 47 42 29 82  
Courriel : conseilmunicipal@fondettes.fr

Fondettes, le 21 novembre 2016

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2016  
Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 24  
Nombre de pouvoirs : 8  
Nombre de votants : 32

L'an deux mille seize, le dix-sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

**Étaient présents** : Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, François PILLOT, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Yves PARINGAUX, Jean-Maurice GUEIT, Nicole BELLANGER, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN, Benoît SAVARY, Maryline ZUCARO, Laëtitia DAVID, Anne MONNEAU, Camille LECUIT, Philippe LACROIX, Philippe DUBOIS, Gérard GARRIDO, Christine RENIER, Joël AGEORGES.

**Représentés par pouvoir** : Michel PASQUIER a donné pouvoir à Jean-Paul LAUNAY, Martine ABOT a donné pouvoir à Nathalie LECLERCQ, Christophe GARNIER a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE, Anne JUILLET a donné pouvoir à Yves PARINGAUX, Bruno MARTEL a donné pouvoir à Nicole BELLANGER, David BRAULT a donné pouvoir à Hervé CHAPUIS, Agnès GALLIER a donné pouvoir à Camille LECUIT, Ilizette SA a donné pouvoir à Philippe LACROIX.

**Absente** : Yanne BENOIST.

**Secrétaires de séance** : Nicole BELLANGER et Philippe LACROIX.

**Session ordinaire**

-----

### ● **Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal**

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

Toutes les décisions du Maire s'inscrivent dans le cadre des crédits ouverts au budget ou des autorisations de programme et crédits de paiement votés par le Conseil Municipal.

Date	Numéro	Nomenclature - objet																
16/09/16	DC20160916H158	<b>Commande publique</b> - Convention de prestation de service entre Madame Marion L'ARBALESTRIER psychologue clinicienne et le RAM pour des interventions d'une heure 1 fois par mois (50 €/heure)																
16/09/16	DC20160916F159	<p><b>Commande publique</b> - Marchés de travaux concernant la relance des lots 3, 5 et 8 pour le réaménagement de la salle Georges Migot du Centre Culturel de L'Aubrière (suite à l'appel d'offres infructueux)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>LOT</th> <th>ENTREPRISE</th> <th>MONTANT HT</th> <th>MONTANT TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>N°3 : menuiserie intérieures - agencement</td> <td>SARL ABIE de Chinon</td> <td>9 066,00 €</td> <td>10 879,22 €</td> </tr> <tr> <td>N°5 : électricité</td> <td>SARL NOUVEL de Fondettes</td> <td>4 545,00 €</td> <td>5 454,00 €</td> </tr> <tr> <td>N°8 : création graphique</td> <td>Sté VEDIACOM de Fondettes</td> <td>1 535,00 €</td> <td>1 842,00€</td> </tr> </tbody> </table>	LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC	N°3 : menuiserie intérieures - agencement	SARL ABIE de Chinon	9 066,00 €	10 879,22 €	N°5 : électricité	SARL NOUVEL de Fondettes	4 545,00 €	5 454,00 €	N°8 : création graphique	Sté VEDIACOM de Fondettes	1 535,00 €	1 842,00€
LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC															
N°3 : menuiserie intérieures - agencement	SARL ABIE de Chinon	9 066,00 €	10 879,22 €															
N°5 : électricité	SARL NOUVEL de Fondettes	4 545,00 €	5 454,00 €															
N°8 : création graphique	Sté VEDIACOM de Fondettes	1 535,00 €	1 842,00€															
21/09/16	DC20160921G159	<b>Domaine et patrimoine</b> - Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (emplacement F 45) pour 588,40 €																
22/09/16	DC20160922G160	<b>Domaine et patrimoine</b> - Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (emplacement GD 06) pour 113,05 €																
22/09/16	DC20160922G161	<b>Domaine et patrimoine</b> - Renouvellement d'une concession dans le cimetière du cœur de ville (cave urne 10) pour 146,20€																
23/09/16	DC20160923G162	<b>Domaine et patrimoine</b> - Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (emplacement JD 28) pour 113,05 €																
26/09/16	DC20160926G163	<b>Domaine et patrimoine</b> - Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (emplacement U D 16) pour 588,40 €																
29/09/16	DC20160929G164	<b>Domaine et patrimoine</b> - Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (emplacement JD 19) pour 113,05 €																
29/09/16	DC20160929E165	<b>Domaine et patrimoine</b> - Utilisation par l'institut professionnel des métiers du sport des salles sportives de l'Espace municipal de la Choisille dans le cadre de la formation d'étudiants (11,30 € /2 x 4 courts de badminton de l'heure)																
03/10/16	DC20161003G166	<b>Domaine et patrimoine</b> - Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (emplacement G 43) pour 292,85 €																
05/10/16	DC20161005F167	<p><b>Commande publique</b> - Marché d'assurance dommage ouvrage pour le centre technique municipal avec la Cie MILLENNIUM INSURANCE COMPAGNY LIMITED de Gibraltar avec les taux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 0,425 % pour les garanties obligatoires,</li> <li>➤ 0,035 % pour la garantie facultative éléments d'équipement,</li> <li>➤ 0,035 % pour la garantie facultative dommages immatériels,</li> <li>➤ et les taxes à hauteur de 9 % pour les garanties obligatoires et chacune des garanties facultatives,</li> </ul> <p>soit pour une assiette de 2 750 353,55 €, un montant provisoire de 14 892,83 € TTC (dont 44,30 € d'autres frais)</p>																
06/10/16	DC20161006F168	<b>Finances locales</b> - Avenant n°2 du contrat de prêt n°0853720 de 180 000 € contracté auprès de la BANQUE POPULAIRE portant le taux à 2,55 % au lieu de 3,25 %																
06/10/16	DC20161006F169	<b>Finances locales</b> - Avenant n°2 du contrat de prêt n°08061016 de 671 000 € contracté auprès de la BANQUE POPULAIRE portant le taux à 2,52 % au lieu de 2,98 %																

06/10/16	DC20161006F170	<b>Finances locales</b> - Avenant n°2 du contrat de prêt n°08064631de 1 550 000 € contracté auprès de la BANQUE POPULAIRE portant le taux à 2,73 % au lieu de 3,40 %
10/10/16	DC20161010F171	<b>Finances locales</b> - Tarif d'occupation de la place du 11 novembre 1918 par Monsieur PASQUET pour l'installation de son manège du 9 octobre au 31 octobre 2016 (forfait 110 €)
11/10/16	DC20161011G172	<b>Domaine et patrimoine</b> - Octroi d'une case de columbarium dans le cimetière du cœur de ville (emplacement D 1) pour 179,25 €
11/10/16	DC20161011G173	<b>Domaine et patrimoine</b> - Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville (emplacement G-G28) pour 113,05 €
11/10/16	DC20161011F174	<b>Commande publique</b> - Marché de fournitures d'arbres, arbustes, conifères et plantes vivaces avec la société Chauvire Pépinières de Le Fief Sauvain (lot 1 : arbres, arbustes et conifères) et la société Pépinières Lepaje de Les-Ponts-de-Cé (lot 2 : plantes vivaces). (Montant au budget : 38 000 € TTC)
12/10/16	DC20161012F175	<b>Commande publique</b> - Marché de prestations de service pour la remise à niveau des ordinateurs avec la Société Portables.Org. de Saint-Roch (Montant prévu au budget : 25 000 € TTC)
13/10/16	DC20161013G176	<b>Domaine et patrimoine</b> - Octroi d'une cavurne dans le cimetière du cœur de ville (emplacement 35) pour 56,30 €
13/10/16	DC20161012F177	<b>Commande publique</b> - Marché de renouvellement d'une infrastructure informatique de virtualisation avec la société Tranqui It Systems de Saint-Sébastien-sur-Loire. (Montant prévu au budget 67 000 € TTC)
17/10/16	DC20161017G178	<b>Domaine et patrimoine</b> - Reprise de concessions funéraires échues dans le cimetière du cœur de ville (1 emplacement A D-06)
18/10/16	DC20161018G179	<b>Domaine et patrimoine</b> - Reprise de concessions funéraires échues dans le cimetière du cœur de ville (8 emplacements)
20/10/16	DC20161020T180	<b>Commande publique</b> - Avenant n°1 au contrat d'entretien n°2014-04 avec la Société MET 37 pour suppression de l'entretien des portes sectionnelles des ateliers relais (nouveau montant 600 € TTC)
25/10/16	DC20161025F181	<b>Commande publique</b> - Marché de travaux de remplacement et remise en état de poteaux incendie avec la société VEOLIA EAU de Jouè-Lès-Tours. Marché à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 15 000 €
26/10/16	DC20161026G182	<b>Domaine et patrimoine</b> - Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du cœur de ville G G21 pour 113,05 €
26/10/16	DC20161026C183	<b>Commande publique</b> - Convention de prestation de service avec la Protection Civile d'Indre-et-Loire pour le marché de Noël les 17 et 18 décembre 2016 (500 € TTC)
04/11/16	DC20160411F184	<b>Commande publique</b> - Marché de reliure des actes de la collectivité avec l'entreprise RELIURE RICHARD de Bordeaux (1 789,20 € TTC)

## 1 Subvention exceptionnelle à l'association des commerçants de Touraine pour la fête du commerce

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € (trois cents euros) à la Fédération Départementale des Unions Commerciales (domiciliation : 4 bis rue Jules Favres BP 41028 - 37010 Tours cédex 1) pour l'organisation de la fête du commerce en Touraine ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur budget principal de l'exercice en cours (article 6574).

## 2 Avenants aux marchés de travaux pour la construction du Centre Technique Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer les avenants relatifs aux marchés de construction du Centre Technique Municipal ; dit que les crédits nécessaires sont prévus dans l'autorisation de programme adoptée par délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2015 modifiée le 29 mars 2016.

<b>- Avenants aux marchés de travaux pour la construction du Centre Technique Municipal -</b>					
<b>Lots/entreprise</b>	<b>Travaux</b>	<b>Plus-value HT</b>	<b>Moins value HT</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>% global</b>
<b>1a gros- oeuvre</b> Sté BERNEUX	Arbalétriers en créneaux		- 1 720,80 €	4 254,94 €	2,56
	Modification isolant	+ 5 975,74 €			
<b>1b structure bois</b> Entreprise BOUSSIQUET	Habillage bois finition	+ 3 348,90 €		8 161,99 €	0,17
	Modification des lisses support du "danpalon" en bois		- 1 086,75 €		
	Lisse de support pour contre bardage	+ 5 899,84 €			
<b>02 couverture:</b> Entreprise METAL 37	Contre bardage	+ 5 681,00 €		2 966,00 €	1,92
	Supports potelets hors garde corps		- 2 715,00 €		
<b>MONTANT TOTAL DES AVENANTS</b>				<b>15 382,93 €</b>	

### **3 Marchés de travaux pour la construction de la halle commerciale et culturelle et du parvis au lieu-dit L'Aubrière dans le cœur historique**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 6 voix contre (groupe Réuni(e)s pour Fondettes et groupe Agir pour Fondettes), autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer les marchés de travaux pour la construction de la halle commerciale et culturelle et de son parvis au lieu-dit L'Aubrière, dans le cœur historique, avec les entreprises attributaires et pour les montants ci-après :

<b>Lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>Lot 1 VRD – ESPACES VERTS</b>	EIFFAGE ZA La Pommeraye 37 320 ESVRES	460 202,55 € offre avec parvis en béton érodé	552 243,06 €
<b>Lot 2 FONDATIONS GROS OEUVRE</b>	BERNEUX ZI rue de la Ferronnerie 37 530 NAZELLES NEGRON	141 490,04 €	169 788,05 €
<b>Lot 3 CHARPENTE MIXTE ACIER BOIS – FAUX PLAFONDS BOIS</b>	BOUSSIQUET 10 rue Emile Delataille – BP244 37 502 CHINON CEDEX	298 687,82 € offre avec l'ensemble de la charpente laquée	358 425,38 €
<b>Lot 4 COUVERTURE ZINC</b>	BOUSSIQUET 10 rue Emile Delataille – BP244 37 502 CHINON CEDEX	99 582,48 €	119 498,98 €
<b>Lot 5 MENUISERIES EXTERIEURES</b>	SARL TREFOUS 20 rue Francis Perrin ZA la Bouchardière 37 260 MONTS	55 000,00 €	66 000,00 €
<b>Lot 6 SERRURERIE</b>	SARL TREFOUS 20 rue Francis Perrin ZA la Bouchardière 37 260 MONTS	165 000,00 €	198 000,00 €
<b>Lot 7 ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES</b>	EIFFAGE ENERGIE VAL DE LOIRE 6/8 rue Denis Papin 37 304 JOUE-LES-TOURS	109 793,81 €	131 752,57 €
<b>Lot 8 FONTAINE</b>	SIREV ZI Les Claveries CS 60081 49 182 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU CEDEX	51 481,46 € offre avec 11 jets couleur	61 777,75 €
<b>Lot 9 ECLAIRAGE PUBLIC</b>	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES Les Grands Champs 37 390 CHANCEAUX SUR CHOISILLE	23 275,95 €	27 931,14 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 404 514,11 €</b>	<b>1 685 416,93 €</b>

Les crédits nécessaires sont prévus dans l'autorisation de programme adoptée par délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2015, modifiée le 29 mars 2016.

#### **4 Demande de permis d'aménager pour la réalisation du parc de stationnement de l'espace aquatique communautaire au lieu-dit Les Grands Champs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la demande de permis d'aménager pour la réalisation des parkings de "l'Espace aquatique communautaire de l'agglomération" ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, à signer tout document et à accomplir toutes formalités administratives en application de la présente délibération.

#### **5 Acquisition de la parcelle YH N°767 située 26 rue des Cossons**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section YH sous le n°767, d'une superficie de 15 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 1 euro symbolique ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous les documents s'y rattachant ; décide que le document d'arpentage établi par un géomètre-expert est à la charge de la Commune et que la présente acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la Commune ; dit que cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, et que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours (article 2112).

#### **6 Compromis de vente du lot n°2 de la copropriété des ateliers relais rue Claude Chappe**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à la SCI en cours de création ou à toute autre société ou personne physique qui s'y substituerait, représentée par Monsieur Roland LAGOGUÉ le lot n° 2 de la copropriété des ateliers professionnels situés sur la parcelle ZP n° 392 rue Claude Chappe, moyennant le prix de 125 000 € net vendeur ; fixe le montant du dépôt de garantie à 5 % du prix de vente ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer le règlement de copropriété et l'état descriptif de division au service de la publicité foncière de Tours et à signer le compromis de vente ainsi que tout document en exécution de la présente délibération et notamment l'acte de vente ; dit que :

- la recette correspondante sera inscrite au budget commerces et que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget commerces de l'exercice en cours ;
- que la sortie de ce bien du patrimoine de la Ville de Fondettes sera réalisée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M14 ;
- que la présente délibération annule et remplace la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2016 relative à la vente du lot 2 de la copropriété des ateliers relais situé 6 rue Claude Chappe.

#### **7 Convention avec ENEDIS pour la mise en servitude de la parcelle communale CL n° 66 au lieu-dit L'Aubrière en vue du déplacement du réseau basse tension**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la convention à intervenir avec ENEDIS (siège social 34 place des Corolles 92079 Paris La Défense Cédex), à titre gratuit, pour la mise en servitude de la parcelle cadastrée CL n° 66 sise au lieu-dit «L'Aubrière » pour le dévoiement du réseau basse tension ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention à intervenir et l'acte notarié, ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier ; précise que la présente constitution de servitude fera l'objet d'un acte notarié et d'une publication au bureau des Hypothèques aux frais d'ENEDIS.

#### **8 Enfouissement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique rue de la Bruzette (entre les rues de Vau Moron et de Châtigny)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un accord de principe pour engager la Ville dans l'opération d'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique rue de La Bruzette, dans la partie située entre la rue de Vau Moron et la rue de Châtigny, aux conditions ci-après et autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout document en application de la présente délibération.

<b>Dissimulation du réseau de distribution publique d'énergie - rue de La Bruzette, dans la partie située entre la rue de Vau Moron et la rue de Châtigny - Estimation de la dépense</b>	
<b>Prestations d'étude et de travaux</b>	<b>Montant HT en €</b>
Etudes et établissement des conventions de réseau et de branchement	11 259,05
Travaux de dissimulation du réseau électrique	123 454,45
Prestations diverses estimées à 14 % et calculées au réel en fin de chantier (masse rocheuse, déviation, frais de coordination, ...)	17 283,62
Sous-total HT	151 997,12
Coefficient d'actualisation	1,0000
<b>MONTANT TOTAL ACTUALISE DE L'OPERATION HT</b>	151 997,12
Quote-part prise en charge par le SIEIL (90 %*)	136 797,41
<b>MONTANT RESTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE HT NET</b>	<b>15 199,71</b>
Pour information : montant global de l'opération TTC	182 396,54

\* taux de participation exceptionnel 2016

## **9 Enfouissement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique avenue du Général de Gaulle (entre les rues Alfred de Musset et du Bourg Joly)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un accord de principe pour engager la Ville dans l'opération d'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique avenue du Général de Gaulle, dans la partie située entre la rue Alfred de Musset et la rue du Bourg Joly, aux conditions ci-après et autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout document en application de la présente délibération.

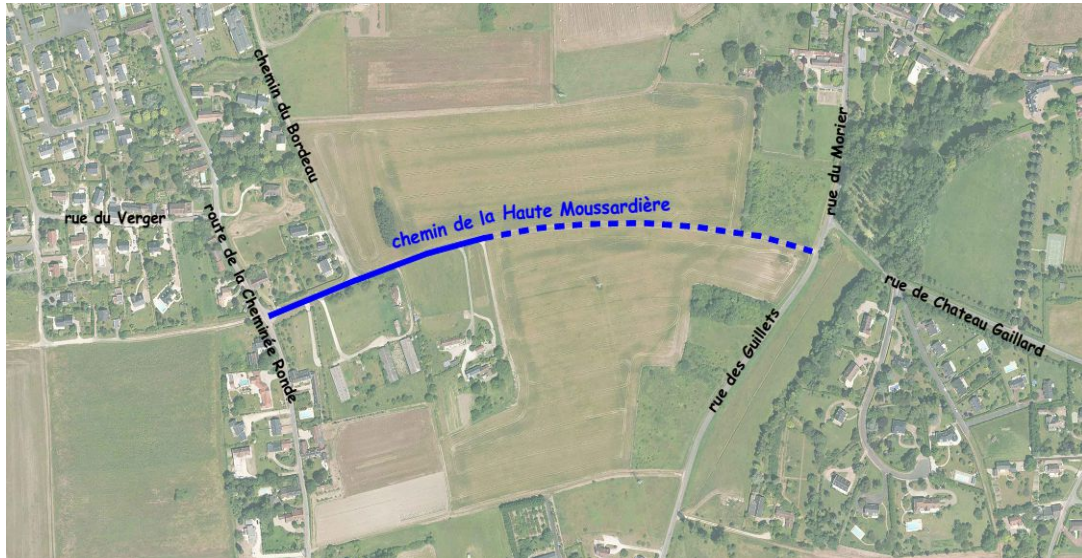
<b>Dissimulation du réseau de distribution publique d'énergie - avenue du Général de Gaulle, dans la partie située entre la rue Alfred de Musset et la rue du Bourg Joly. Estimation de la dépense</b>	
<b>Prestations d'étude et de travaux</b>	<b>Montant HT en €</b>
Etudes et établissement des conventions de réseau et de branchement	29 000,69
Travaux de dissimulation du réseau électrique	317 989,99
Prestations diverses estimées à 14 % et calculées au réel en fin de chantier (masse rocheuse, déviation, frais de coordination, ...)	44 518,60
Sous-total HT	391 509,28
Coefficient d'actualisation	1,0000
<b>MONTANT TOTAL ACTUALISE DE L'OPERATION HT</b>	391 509,28
Quote-part prise en charge par le SIEIL (90 %*)	352 358,35
<b>MONTANT RESTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE HT NET</b>	<b>39 150,93</b>
Pour information : montant global de l'opération TTC	469 811,13

\* taux de participation exceptionnel 2016

## **10 Dénomination du chemin rural cadastré YB n°70 sis au lieu-dit La Haute Moussardière**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénommer le chemin rural cadastré section YB 70 situé entre la route de la Cheminée Ronde et la rue des Guillets : "**Chemin de La Haute Moussardière**"; dit que les crédits nécessaires à la matérialisation des plaques indicatives seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours (article 2152).





## 11 Projet Urbain Partenarial avec les propriétaires de la parcelle cadastrée YB 608 située au lieu-dit Les Huvets

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial avec les particuliers porteurs de projets propriétaires de la parcelle YB 608, d'une superficie de 3 265 m<sup>2</sup>, dans le cadre de la division de leur propriété en deux lots à bâtir au lieu-dit Les Huvets, avec accès depuis la rue Léonard de Vinci ; demande aux porteurs de projets une participation à hauteur de 70 % du montant T.T.C. estimé des travaux duquel est déduit le F.C.T.V.A . ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de Projet Urbain Partenarial à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant, aux conditions suivantes :

<b>MONTANT DES TRAVAUX ET DES PARTICIPATIONS</b>	
<b>PUP - Travaux d'aménagement de la rue Léonard de Vinci sur sur 73 mètres linéaires</b>	
Libellé	Montant
<b><u>Détail des travaux</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pose d'un collecteur eaux pluviales phi 300 et branchements d'eaux pluviales à charge des porteurs de projet</li> <li>➤ Réalisation d'un fond de forme et fermeture par un enrobé, pose de deux candélabres, renforcement de la défense incendie et pose d'un P.I., extension du réseau électrique</li> </ul>	
Coût total des travaux H.T. ....	58 878 €
Coût total des travaux T.T.C. (TVA 20%) .....	70 173 €
FCTVA : 16,404 % .....	11 511 €
Montant à la charge des particuliers porteurs de projet sur la parcelle YB 608 .....	41 063 €

La convention de Projet Urbain Partenarial signée est consultable à la Mairie au service urbanisme aux heures d'ouverture du service et annexée au Plan Local d'Urbanisme lors d'une prochaine modification du document d'urbanisme. Mention de la signature de la convention ainsi que du lieu où le document peut être consulté sera affichée un mois en Mairie et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville conformément aux articles R.332-25-2 du Code de l'Urbanisme et R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## 12 Présentation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du projet de stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) à l'échelle du Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) de Tours élaboré conjointement avec Tour(s)plus et les services de l'Etat, l'ATU, la DDT et l'Établissement public Loire.

### 13 Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte que la Ville de FONDETTES adhère à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au service de médecine préventive créé par le Centre de Gestion 37 ; approuve la convention définissant les modalités d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre et Loire, pour trois années ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal (article 6475).

### 14 Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et des modalités d'organisation de la sélection professionnelle dans le cadre e la résorption de l'emploi précaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le programme pluriannuel « accès à l'emploi titulaire » de la Commune comme suit et décide de déléguer l'organisation des sélections professionnelles au Centre de gestion d'Indre et Loire :

#### 1 – Grades accessibles par concours

Emploi	Grade correspondant à ces fonctions	Catégorie hiérarchique correspondante	Nombre emplois	Année de recrutement sur l'emploi	Observations : motif pérennisation (ou non pérennisation de tous les emplois pourvus)
Responsable du service informatique	Ingénieur	A	1	2016 ou 2017 ou 2018	Pérennisation = agent actuellement en CDI, en poste depuis plus de 16 ans.

#### 2 – Grades accessibles sans concours (échelle 3 de rémunération)

Aucun agent ne remplit les conditions d'ancienneté suffisantes.

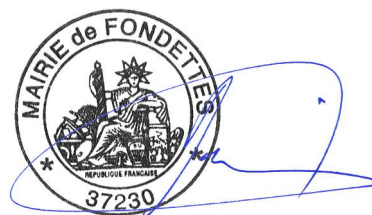
#### 3 - Perspectives de "CDIsation" de 2016 à 2018

Aucun agent ne remplit les conditions d'ancienneté suffisantes.

Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué est autorisé à signer la convention proposée par le CDG 37. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de la Commune.

A Fondettes, le 21 novembre 2016  
Affiché le 23 novembre 2016

Le Maire de Fondettes,



Cédric de OLIVEIRA